Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20260702-2026_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des Côtes d'Armor

Séance du 2 juillet 2026

Date de la convocation
24/06/2026

Date d'affichage
24/06/2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-45

L'an 2026, le 2 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ;; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M GUERIN Jean-Louis . M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme CHELIN Stéphanie ; Mme DANIEL Aurélie ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Excusés ayant donné pouvoir : M RAOULT Jean-Philippe donne pouvoir à M GUERIN Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mélanie LE GALL

Objet de la délibération : ADAC – Diagnostic socio-démographique

Vu le Code Général des collectivités,

Suite à la rencontre du 6 avril, l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC) propose 2 devis de diagnostic socio-démographique pour la commune :

- → Devis version courte qui comprend les principaux indicateurs socio-démographiques (population, ménages, logements, actifs résidants, revenus et fiscalité et économie) : 1 800 € TTC
- → Devis version longue qui comprend l'ensemble des indicateurs socio-démographiques (population, évolution de la population, ménages et famille, scolarisation, habitat et logements, économie) : 3 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

NE DONNE PAS SUITE à la proposition de l'ADAC 22 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire,

MAIRIE LE HAUT-CORLAY 22 (Côtes-d'Armor)